

VILLE de ROYAN

Arrondissement de
ROCHEFORT

Département de
la Charente-Maritime

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Avril 1958

OBJET :

Le quatre Avril mil neuf cent cinquante huit
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni à la Mairie en séance
publique, sous la présidence de M. Brusset, Député Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. Brusset, Seugnet, Castelneau, Barrot, Council,
Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdelle, Chamboulan, Grussen-
meyer, apeau

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : MM. Domecq, ~~xxx~~ Fouché, Etcheber, Gausseil
Rochedereux

M. Council a été élu Secrétaire

M. Castelneau expose que l'architecte chargé des travaux propose de
réduire le délai de terminaison des travaux par suite de la bonne marche
du chantier. Primitivement les bâtiments devaient être livrés au début
de Mars 1960 ce qui risquait de créer des difficultés en cours d'année
scolaire. L'entrepreneur a accepté un planning permettant de livrer
les locaux pour la rentrée d'Octobre 1959. Du fait de cette compression
des délais, il est prévu que le montant des travaux exécutés en 1958 s'é-
lévera à 135 millions au lieu de 120 prévus. La Commission des travaux
et celle des Finances ont approuvé le nouveau planning (fin des tra-
vaux pour Octobre 1959) et estime que rien ne s'opposait au paiement
des travaux à effectuer en 1958 estimés à 135 millions (75 millions de
D.G. par le Ministère sur la subvention accordée. Il est demandé au
Conseil Municipal d'approuver le planning.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de M. Legay, Architecte, établie en accord avec
l'entrepreneur chargé du gros oeuvre concernant la livraison des locaux
de l'externat du Collège pour la rentrée scolaire 1959.

Vu le planning approuvé par les entrepreneurs chargés des diffé-
rents corps d'état

décide

- d'approuver le planning établi par l'architecte prévoyant la mise e
service des nouveaux locaux de l'externat du Collège à la rentrée d'
1959 au lieu du mois de Mars 1960 ainsi qu'il était prévu.

./.

58038

Financement des
Travaux externat du
Collège

- de prendre toutes dispositions permettant le règlement de 135 millions de travaux en 1958 au lieu de 120 primitivement prévus

demande

à M. le Maire de bien vouloir intervenir auprès des services intéressés afin que le versement de la subvention intervienne dans les meilleurs délais.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ^{M.} les membres présents

Pour extrait conforme
r le Maire
L'Adjoint Délégué,



SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT

REÇU LE : 29-6-58

TRANSMIS A : 2D-2B

POUR : aut fins utiles

[Signature]